

sortir. Si c'est nécessaire je demanderai que l'on ne règle pas le sort de ce bill maintenant, à moins que l'honorable ministre ne veuille laisser adopter l'article tel qu'il a été voté dans le comité des chemins de fer. L'honorable député de Victoria et Haliburton (M. Hughes) demande: Où est l'objection? L'objection est que la compagnie n'a rien fait depuis que sa charte a été renouvelée. Parce que je n'ai pas de preuve qu'elle a dépensé de l'argent, je ne dis pas que le député de Simcoe-sud (M. Lennox) n'en a pas. Je crois qu'en l'absence de toute preuve contraire nous devons présumer que le comité des chemins de fer a compris que les 15 p. 100 nécessaires avaient été dépensés depuis le dernier renouvellement, bien que je n'en connaisse rien personnellement.

M. LENNOX: Pour l'avantage de mon honorable ami (M. Henderson), je dirai que je ne prétends avoir aucune preuve en la matière; j'accepte tout simplement les faits qui sont exposés dans les documents. Je suppose que mon honorable ami en connaît beaucoup plus que moi-même. Il nous a dit qu'il savait que la compagnie avait dépensé de fortes sommes à une certaine époque.

M. HENDERSON: Je répétais simplement ce que l'avocat de la compagnie a affirmé devant le comité des chemins de fer lorsqu'il a énuméré les travaux exécutés près de Mimico, et spécialement les approches du pont au village de Bronte. La compagnie a aussi acheté le droit de passage d'un bout à l'autre du chemin. Je me rappelle avoir entendu dire devant le comité que la compagnie avait dépensé \$250,000—mon voisin dit \$280,000. Je ne vois pas que le prolongement des délais puisse causer de tort à qui que ce soit, tandis que nous en causerions si nous laissons la charte devenir caduque. Le pays a besoin que ces chemins de fer soient construits, et je ne crois pas que nous pourrions prendre le risque de laisser passer ce bill ainsi qu'on le fait ordinairement.

(Le comité fait rapport du bill qui est lu une troisième fois et adopté.)

CHEMIN DE FER WINNIPEG ET NORTH WESTERN.

La Chambre se forme en comité sur le bill (n° 29) relatif à la compagnie du chemin de fer Winnipeg et North Western.

Article I.

M. J. A. CURRIE: Je demanderai que l'on ne discute pas ce bill maintenant vu que l'honorable député de Dauphin (M. Campbell) désire dire quelque chose à son sujet. Je propose que le comité lève sa séance, fasse rapport et demande permission de siéger de nouveau.

(La motion est adoptée.)

CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'HUDSON ET DU PACIFIQUE.

La Chambre se forme en comité sur le bill (n° 43) relatif au chemin de fer de la baie d'Hudson et du Pacifique.

Sur le préambule.

M. HERRON: Il ne semble pas y avoir de route définitivement choisie ou tracée pour ce chemin, entre la Colombie-Anglaise et la baie d'Hudson. Je crois que le ministre des chemins de fer devrait nous donner l'assurance qu'avant d'accepter les plans pour la construction de ce chemin de fer, il permettra aux populations des différentes localités que traversera ce chemin d'être entendues. Ce chemin aura une longueur de près de 1,000 milles, et nous ne savons pas quelles régions il traversera.

M. CASH: Je crois que l'honorable député confond ce chemin avec un autre. Le tracé a été fait et le chemin ira presque en droite ligne depuis Grand-Rapids jusqu'à Prince-Albert, et depuis Prince-Albert jusqu'à Calgary en ligne presque directe aussi.

M. HERRON: L'honorable député de Saskatchewan a raison. Je me trompais, je voulais parler d'un autre chemin de fer.

(Le comité fait rapport du bill qui est lu une troisième fois et adopté.)

DELIBERATION EN COMITE—TROISIEME LECTURE DE BILLS D'INTERET PRIVE.

Bill (n° 36), déposé par M. Wilbert McIntyre, relatif à la Southern Central Pacific Railway Company.

Bill (n° 47) déposé par M. Lewis, relatif à la Guelph et Goderich Railway Company.

Bill (n° 53) déposé par M. Donnelly, relatif à la Walkertown et Lucknow Railway Company.

EN COMITE DES SUBSIDES.

La Chambre se forme en comité des subsides.

Pour payer les dépenses en rapport avec les causes qui viennent devant la commission des chemins de fer, \$10,000.

M. SAMUEL SHARPE: Avant la suspension de la séance à six heures, je disais au ministre qu'il devrait donner à la commission des chemins de fer un avocat permanent qui ferait partie de son personnel. Nous admettons tous que la commission des chemins de fer rend de très grands services. On nous dit que cette commission est composée d'hommes capables; cependant les intérêts du public ne sont pas aussi bien sauvegardés qu'ils le seraient, si cette institution avait un avocat régulier à son service. Le ministre a dit qu'il voulait faire de la commission un tribunal po-